



AUTORISATION DE CREMATION

Numéro

158

Le Maire de **Beuvry (PAS-DE-CALAIS)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R. 2213-34,

Vu l'expression écrite des dernières volontés du défunt (ou la demande expresse de la ou des personnes ayant qualité pour pourvoir aux funérailles de la personne ci-dessous désignée),

Vu le certificat du docteur **Kheira ZENATI**

médecin attestant que le décès ne pose aucun problème médico-légal, qu'il a été procédé à la récupération, le cas échéant, des prothèses renfermant des radioéléments artificiels ou fonctionnant au moyen d'une pile,

AUTORISE la crémation de :

Berthe, Josette DUBRAY, veuve de Marceau, Gustave, Noël OBIN
Le Mardi 08 Juin 2021 à 14 H 00 au Crématorium de Vendin-Les-Béthune

décédée le **3 juin 2021**

à **08 heures**

à **Beuvry (PAS-DE-CALAIS)**

née le **24 août 1936**

à **Béthune (PAS-DE-CALAIS)**

Fait à **Beuvry (PAS-DE-CALAIS)**

Le **3 juin 2021**

L'officier de l'état civil.





Acte de décès n° 400 / 394

Berthe, Josette DUBRAY

Le trois juin deux mille vingt et un, à huit heures, est décédée Rue Delbecque, Centre Gauthier, Beuvry-----
(PAS-DE-CALAIS), Berthe, Josette DUBRAY, née à Béthune (PAS-DE-CALAIS), le vingt-quatre août mil-----
neuf cent trente-six, retraitée, domiciliée à Annezin (PAS-DE-CALAIS), 232 route de Saint-Venant, fille de-----
Fernand, Joseph DUBRAY, et de Fidélia, Julienne OURDOUILLIÉ, veuve de Marceau, Gustave, Noël-----
OBIN.-----

Dressé le trois juin deux mille vingt et un à seize heures quinze minutes, sur la déclaration de Jean-René-----
DURTESTE, âgé de 36 ans, employé de Pompes Funèbres, exerçant à Béthune (PAS-DE-CALAIS), 156 rue-----
St-Pry qui, lecture faite et invité à lire l'acte, a signé avec Nous, Karine LEROY NÉE BROUTIN, Adjoint-----
Administratif Principal, Officier de l'Etat-Civil par délégation du Maire..-----

Copie intégrale certifiée conforme
selon le procédé de traitement informatisé

A Beuvry (PAS-DE-CALAIS)

Le 03 juin 2021

L'officier d'état civil





AUTORISATION DE FERMETURE DE CERCUEIL

Article R.2213-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

☒ Au vu du certificat médical de décès :

Vu le certificat établi par : **Kheira ZENATI**

docteur en médecine, constatant le décès de :

☐ Au vu de la décision du parquet :

~~MAIRIE DE BEUVRY~~ ~~LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE~~
~~le tribunal judiciaire de~~
~~relative au décès de :~~

Berthe, Josette DUBRAY

née le : **24 août 1936**

Veuf(ve)

Marceau, Gustave, Noël OBIN

survenu le ⁽¹⁾ : **03 juin 2021**

à : **08 heures**

à : **Rue Delbecque, Centre Gauthier à Beuvry (PAS-DE-CALAIS)**

attestant que le décès ne pose pas de problème médico-légal ;

Vu l'article L. 2122-32 du code général des collectivités territoriales;

Vu l'article L. 2223-42 du code général des collectivités territoriales;

Vu l'article R.2213-17 du code général des collectivités territoriales;

Autorise la fermeture du cercueil du défunt ci-dessus désigné.

fait à : **Beuvry (PAS-DE-CALAIS)**

Le : **03 juin 2021**

L'Officier de l'Etat Civil

signature et cachet

(1) Date et Heure





DEMANDE DE CREMATION MAIRIE

Dossier n° : PA110139

Je soussigné(e) Monsieur Gaetan OBIN

demeurant 8 rue de Bapaume NOEUX LES MINES

degré de parenté : Fils

Tel : 06.86.87.36.33

déclare avoir qualité pour pourvoir aux funérailles de :

Madame Berthe OBIN, née DUBRAY

née le 24 août 1936 à BETHUNE France

décédée le 03 juin 2021

à

Sollicite l'autorisation de faire procéder à la crémation de sa dépouille mortelle.

Je certifie sur l'honneur agir conformément aux dernières volontés du défunt.

Je certifie que le défunt n'est pas (n'est plus porteur d'un stimulateur cardiaque au moment de la crémation.

Je garantis expressément l'administration municipale de Béthune, le crématorium de Vendin les Béthune et les pompes funèbres Crespel contre toute réclamation pouvant survenir du fait de cette crémation dont je prends l'entière responsabilité.

Fait à BETHUNE, le 03/06/2021

(Signature)

Les cendres seront :

- ☐ *déposées au columbarium du , en case de*
- ☐ *inhumées au , dans une sépulture de famille*
- ☐ *remises à la famille, ou à son représentant légal*
- ☐ *dispersées au jardin du souvenir de*

Cette crémation aura lieu le
au

à

Lieu de dépôt définitif de l'urne :

Mardi 08 Juin 2021 à 14h

Décret n° 2007-328 du 12 Mars 2007 relatif à la protection des cendres funéraires qui modifie l'article R2213-39 du code général des collectivités territoriales :

Désormais, après la crémation d'un corps, l'urne prévue à l'art R 2213-38 aussitôt après la crémation, les cendres sont pulvérisées et recueillies dans une urne cinéraire munie extérieurement d'une plaque portant l'identité du défunt et le nom du crématorium ». L'urne est remise à toute personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles et qui justifie de son identité et de son domicile.

Le dépôt, l'inhumation de l'urne ou la dispersion des cendres dans un cimetière ou site cinéraire sont effectués après autorisation du Maire.

Toutefois, si telle est la volonté exprimée par le défunt, soit l'urne est déposée ou inhumée dans une propriété privée, soit les cendres sont dispersées en plaine nature, sans pouvoir l'être sur les voies publiques après déclaration auprès du Maire de la commune du lieu de dépôt, d'inhumation de l'urne ou de dispersion des cendres.

Lorsqu'il est mis fin au dépôt ou à l'inhumation de l'urne dans une propriété privée, la personne qui en est dépositaire doit se conformer aux dispositions du 2^{ème} alinéa de l'art R 2213-39. Après la crémation d'un corps, l'urne prévue à l'art R2213-38 est remise à toute personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles. A la demande de cette personne qui justifie de son identité et de son domicile, soit l'urne est inhumée dans une sépulture, déposée dans un columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire prévu à l'art R2223-9 ou un espace aménagé à cet effet d'un site cinéraire sur l'autorisation du Maire. Toutefois si telle est la volonté exprimée par le défunt, soit l'urne est déposée ou inhumée dans une propriété privée, soit les cendres sont dispersées en plaine nature, sans pouvoir l'être sur la voie publique.

La seule destination possible devient le cimetière ou le site cinéraire.

156 rue Saint Pry - 62400 BETHUNE / Tél : 0 321 680 907

Fax : 0 321 564 356 / pf.crespel@alicepro.fr / www.pompesfunebres-crespel.com

SAS au capital de 20 000€ - Gérant Mrs Xavier et Olivier Crespel - Res : 448 696 989 00012- Ape : 930H - TVA : FR 574 486 969 89
Orias : 07 028 714 - Crédit du Nord Béthune / Bque : 30076 / Guicher : 02666 / N° cpte : 69216500200 / Clé : 19





M A I R I E D E

Le 03 juin 2021

à

est décédée à

POUVOIRRenseignements sur la personne décédéeDossier n° : **PA110139**

Nom Madame OBIN
Nom de jeune fille DUBRAY
Prénoms Berthe
Domiciliée 232 Route de St Venant - 62232 ANNEZIN
Née à BETHUNE 62 (PAS-DE-CALAIS) France
le 24 août 1936 âgée de 84 ans
Profession Retraitée
Décorations
Fille de (Décédé)
Et de (Décédée)
Situation de famille Veuve et divorcée de Marceau OBIN
Lieu du mariage
Nombre d'enfants 2 enfants survivants : 2

Renseignements sur la personne mandante

Je soussigné(e) Monsieur Gaetan OBIN demeurant à 8 rue de Bapaume 62290 NOEUX LES MINES degré de parenté Fils

ayant qualité pour pourvoir aux funérailles de : Madame OBIN Berthe née DUBRAY décédée le 03 juin 2021 , à

Autorise par la présente, la société de Pompes Funèbres Béthunoises Crespel, dument Habilitée (2002 062 049), de pour moi et en mon nom, à (*) :

- . Effectuer toutes les démarches nécessaires pour les obsèques (l'administratif concernant : l'inhumation ou l'incinération, la demande de soins de conservation, l'ouverture du caveau...),
- . A signer toutes pièces requises ainsi qu'à régler toutes sommes dues au titre des dites funérailles
- . A faire appel à des sous traitants si nécessaire.
- . A publier au public sur notre site internet ou en vitrine les renseignements généraux liés aux obsèques (faire part, photo...)
- . Déclare avoir bien avoir lu et accepté les conditions générales de vente au dos ci-inscrites et en avoir reçu, en main propre, un exemplaire.

Je m'engage par ailleurs à régler, dans son ensemble, la facture des frais funéraires, que se soit au titre des prestations propres à l'entreprise (cercueil, transport, personnel...) aussi bien que des tiers (messe, charitables, taxes, vacations...)

Fait à BETHUNE, le 3 juin 2021

Signature du Pouvoir + mention : « Me portant fort pour l'ensemble des héritiers »

Me portant fort pour l'ensemble
des héritiers. ➤
Obin

DEMANDE DE DISPERSION DE CENDRES

Dossier n° : PA110139



Je soussigné(e) **Monsieur Gaetan OBIN**
demeurant **8 rue de Bapaume NOEUX LES MINES**
degré de parenté : **Fils**
demande la dispersion des cendres de :

Madame Berthe OBIN, née DUBRAY
née le **24 août 1936** à **BETHUNE France**
décédée le **03 juin 2021** à

- ☒ au jardin du souvenir du Crématorium de Vendin les Béthune
☐ au cimetière de
☐ en pleine nature sur la commune de

Fait à **BETHUNE**, le **03/06/2021**
(Signature)

Lieu de dépôt définitif de l'urne :

Dispersion des cendres prévue le :

156 rue Saint Pry - 62400 BETHUNE / Tél : 0 321 680 907

Fax : 0 321 564 356 / pf.crespel@alicepro.fr / www.pompesfunebres-crespel.com

SAS au capital de 20 000€ - Gérant Mrs Xavier et Olivier Crespel - Res : 448 696 989 00012 - Ape : 930H - TVA : FR 574 486 969 89
Orias : 07 028 714 - Crédit du Nord Béthune / Bque : 30076 / Guichet : 02666 / N° cpte : 69216500200 / Clé : 19



Monsieur le Maire,

Je soussignée(e) Monsieur Gaetan OBIN
demeurant à 8 rue de Bapaume 62290 NOEUX LES MINES
Degré de Parenté Fils

Vous informe de ma volonté de faire procéder, dans le cadre de la réglementation en vigueur (Décret R 2213-2-2), aux soins de conservation du corps de :

Madame OBIN Berthe
décédé(e) le 03 juin 2021 à heures
à

et charge la société des pompes funèbres Crespel de Béthune, habilitation n°2005620024 de procéder à cette opération.

Celle-ci se déroulera le :
A l'adresse suivante :

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

A Béthune le 03 juin 2021
Signature



DECLARATION DU THANATOPRACTEUR
(ou de l'entreprise qui pratique les Soins de Conservation)

Nous soussignés, la société JCB Thanatopraxie titulaire de l'habilitation n°2008620005
déclarons faire procéder aux soins de conservation du corps de

Madame OBIN Berthe
le à
à l'adresse suivante :

Ces Soins de Conservation seront effectués par un thanatopracteur diplômé et titulaire de la carte professionnelle du C.N.E.R.T. Le liquide de conservation sera un fluide agréé par arrêté du Ministère de la Santé et de la sécurité sociale et contrôlé conformément à la réglementation en vigueur.

Signature et cachet

JCB THANATOPRAXIE
SARL au capital de 1000€
14 rue du trait de Lion
62110 VIOLETTES
Siret : 532 510 771 00024



Crématorium du Béthunois
rue d'Hinges 62232 VENDIN LES BETHUNE
Tél: 03.21.68.01.00 Fax:03.21.68.01.68
N° d'habilitation:2016-62-0093

P.F. CRESPEL
156 rue st Pry
62400 BETHUNE (France)
Tél:03 21 68 09 07
Fax:03 21 56 43 56

Nom du défunt: Madame DUBRAY OBIN Berthe
Date de naissance: 24/08/1936 à BETHUNE
Date de décès: 03/06/2021 à BEUVRY
Crémation le: 08/06/2021
Cérémonie prévue à: 14:00
Destination des cendres:

DEVIS N° 20983 (Devis valant bon de commande après validation)

Désignation	Quantité	Prix unitaire	Net	TVA
Crémation adulte	1,00	460,00	460,00	20%
Mise à disposition Maître de cérémonie	1,00	44,00	44,00	20%

Remarques :

Non Covid Corpulence moyenne
obin.gaetan@orange.fr 06.86.87.36.33 Paiement
PF CRESPEL

Montant HTVA	%	TVA	Net à payer
504,00	20%	100,80	604,80

Validité du devis: Date de crémation

Je soussigné OBIN Gaetan demeurant 62290 bte 62290 8 Rue de Bapaume NOEUX LES MINES

déclare avoir le droit de pourvoir aux funérailles de Madame DUBRAY Berthe en tant que Fils / Fille

Bon pour accord

Signature:

Vous avez été reçu par TOMCZAK VALERIE

Document à fournir: L'acte de décès, l'autorisation de crémation. Le présent devis qui être signé par la personne ayant qualité à pourvoir aux funérails ou mandataire. Validité du devis: date de crémation



SAS pompes funèbres et marbrerie CRESPEL

156, rue Saint Pry
62400 BETHUNE
Tél. : 0321 680 907 - Fax : 0321 564 356
Mail : crespel@crespelfuneraire.fr
Capital 20 000 euros RCS Arras 448 696 989 00012
TVA FR 57 448 696 939

VOLET ADMINISTRATIF À remplir par le médecin ayant constaté le décès

_____, docteur en médecine, certifie que le décès de la personne désignée ci-dessous, est réel et volontaire.
(voir au verso I)

À défaut (impossibilité à établir), date et heure du constat de décès :

INFORMATIONS D'ÉTAT CIVIL

COMMUNE DE DÉCÈS: Beauvill

CM : Wing Q.

DM de jeune fille, le cas échéant : 00 657 3

Sexe : ☐ M, ☒ F

Yenau Annezin les Belles

62232°

SERVÍ

mentis à reproduire du vers

! à conserver par l'opérateur funéraire

INFORMATIONS FUNÉRAIRES *Cocher chaque ligne par oui ou par non*

Obstacle médico-légal (voir au verso 2) : ☐ oui ☒ non

Même en ce cas, renseigner au mieux l'ensemble du certificat de décès.

☐ oui ☒ non
☐ oui ☒ non

Obstacle aux soins de conservation (voir au verso 5) :

☐ oui

☒ non

Obstacle au don du corps à la science (voir au verso 5) : ☐ oui ☒ non

Si transport de corps nécessaire, délai de (voir au verso 3) : ☐ 48 h ☐ 72 h

Présence identifiée, au moment du décès, d'une promesse conjointement
au moyen d'une **PREMIERE HOSPITALIER DE BELHUNE** ☐ oui ☒ non

SIGNATURE *A. B. C.* le 03/06/2022

Page No. 20/11/14

Réf. 503 101 - Berger-Levrault (1710)